



UNITED NATIONS
DEVELOPMENT
COORDINATION
OFFICE
.....



DECADE
OF
ACTION



OCHA

United Nations Office
for the Coordination of
Humanitarian Affairs

Filière de talents pour les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire

Guide de candidature

Janvier 2025



Photo: X/ Friberg-Storey
La Coordonnatrice Résidente des Nations Unies en Thaïlande, Mme Michaela Friberg-Storey, visite une école à Bangkok, en Thaïlande, en compagnie de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la sécurité routière, M. Jean Todt.

Filière de talents pour les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire

Guide de candidature

Janvier 2025

Gérée conjointement par le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), la filière de talents pour les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire vise à constituer une réserve diversifiée de candidat(e)s hautement qualifiés pour les postes de coordonnateur résident, y compris pour les postes impliquant une désignation en tant que coordonnateur humanitaire. Dans le cadre de cette filière, les candidat(e)s se verront offrir la possibilité d'approfondir leurs connaissances, leurs compétences et leur expérience afin de mieux se préparer auxdites fonctions. L'inclusion dans la Filière de talents pour les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire ne garantit pas aux candidat(e)s d'être invité(e)s à passer les épreuves du Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents, lesquelles demeurent une condition préalable à tout acte de candidature à un poste de coordonnateur résident ou de coordonnateur résident/coordonnateur humanitaire.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

La filière rassemble à la fois les candidat(e)s prêts à participer au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents ainsi que celles et ceux qui possèdent le potentiel d'être prêts à participer au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents dans les trois années suivant leur admission dans la filière.

Conformément à ce qui précède, les candidat(e)s à la filière de talents pour les postes de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire doivent remplir l'ensemble des conditions d'admissibilité suivantes au moment de leur candidature :

- Être de niveau P-5 ou supérieur, ou avoir un niveau de séniorité équivalent dans une organisation extérieure au système des Nations Unies ;
- Être titulaire d'un master ou diplôme équivalent en développement, relations internationales, sciences politiques, économie, sciences sociales, droits humains, droit, ou dans des disciplines étroitement liées¹ ;
- Avoir au moins douze ans (12) d'expérience substantielle avec résultats dans des rôles de direction au niveau international, avec un accent sur le développement, les droits de l'homme, la consolidation de la paix, les affaires politiques et / ou le travail humanitaire, y compris au moins deux (2) ans d'expérience de représentation de haut niveau au niveau national² (par exemple directeur pays, représentant, chef de bureau) dans les dix (10) dernières années, de préférence hors de son propre pays ;
- Être en mesure de servir pendant au moins une période d'affectation (c'est-à-dire 5 ans) avant d'atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite (65 ans)³ au moment de la participation au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents, pour les candidat(e)s invité(e)s ;

¹ Pour les candidat(e)s dûment qualifiés qui ne remplissent pas cette condition, un diplôme universitaire de premier cycle assorti d'une expérience professionnelle appropriée peuvent être considérés comme un équivalent acceptable.

² L'expérience au niveau national correspond à une expérience acquise en travaillant directement avec les gouvernements et d'autres partenaires nationaux et internationaux au quotidien, de préférence sur place.

³ Les postes de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général [coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire] et de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire au rang de Sous-Secrétaire général ne sont pas soumis aux règles du Statut et Règlement du personnel concernant l'âge réglementaire du départ à la retraite. Les fonctionnaires de la classe D-2 qui font preuve

- Maîtriser la langue anglaise et une autre langue officielle de l'Organisation des Nations Unies et/ou une langue locale de l'un des pays d'affectation des coordonnateurs résidents et coordonnateurs humanitaires⁴;
- Avoir obtenu des « résultats pleinement conformes à ceux attendus » dans le cadre des deux derniers cycles d'évaluation, ou équivalent, le cas échéant ;
- Absence d'antécédents : ne seront pas retenues les candidatures des personnes qui ont commis des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, se sont rendues coupables d'exploitation, d'atteintes ou de harcèlement sexuels, ou au sujet desquelles il existe des raisons plausibles de croire qu'elles se sont livrées à de tels actes ;
- Volonté de participer à toutes les activités de la filière de talents pour les postes de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire, dans l'intention d'exercer une fonction de coordonnateur résident ou de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire au cours des trois (3) années suivantes, si la candidature est retenue par le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents.

En outre, les candidat(e)s admissibles peuvent être évalués au regard des conditions souhaitables suivantes :

- Expérience au sein d'équipes de pays des Nations unies/équipes de pays pour l'action humanitaire, ou expérience équivalente ;
- Expérience en matière de coordination inter institutions, ou expérience équivalente ;
- Expérience dans le développement de partenariats stratégiques avec des gouvernements, des entités intergouvernementales, des entités du secteur privé et d'autres parties prenantes ;
- Expérience de travail dans ou avec les petits États insulaires en développement ;
- Expérience de travail sur le) le financement du développement et de l'humanitaire, et sur les transitions pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (les systèmes alimentaires ; l'accès à l'énergie et son caractère abordable ; la connectivité digitale ; l'éducation ; l'emploi et la protection sociale ; et le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution).

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies tenant à ce que son personnel comprenne autant de femmes que d'hommes, les candidatures de femmes sont fortement encouragées. Les candidat(e)s en situation de handicap sont fortement encouragés à postuler. Aucune restriction ne sera imposée par l'Organisation à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. L'Organisation des Nations Unies s'engage à instaurer un climat où règnent diversité, inclusion et respect mutuel. Elle recrute et emploie des personnes quels que soient leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur race, leur religion, leur origine culturelle ou ethnique ou leur handicap. L'ensemble des candidat(e)s, internes ou externes au système des Nations Unies, se verront accorder un traitement égal.

d'une solide expérience en matière de coordination inter organisations de haut niveau sur le terrain et qui souhaitent se porter candidat(e)s uniquement aux postes de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général [coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire] et de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire au rang de Sous-Secrétaire général(e) pourront donc, à titre exceptionnel, se porter candidat(e)s à ces postes, quel que soit leur âge.

⁴ La liste des pays d'affectation des coordonnateurs résidents et coordonnateurs humanitaires est disponible sur la [page Pays et Territoires du site UNSDG](#)

PROCEDURE DE CANDIDATURE POUR LES CANDIDAT(E)S INTERNES

Les candidat(e)s internes sont invités à remplir le [formulaire de candidature](#) et télécharger leurs deux derniers rapports d'évaluation, ou un document équivalent. Une fois la candidature soumise dans le système, elle sera redirigée vers le service des ressources humaines de l'organisation de la candidate ou du candidat pour revue et endossements.

Les entités du système des Nations Unies qui sont membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ou du Comité permanent inter-organisations peuvent endosser jusqu'à dix candidatures. Toutes les autres entités du système peuvent endosser un maximum de trois candidatures.

Les entités sont vivement encouragées à soutenir l'engagement pris par le Secrétaire général en faveur de la parité des sexes, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'elles proposent des candidatures. Il est recommandé que, parmi les candidatures endossées par les entités d'endosser, au moins la moitié soient de femmes ainsi qu'au moins la moitié soient de personnes provenant de pays de programme, de pays non membres du Groupe des Etats d'Europe et autres Etats (non-WEOG), ou/et d'États Membres non représentés dans la filière des coordonnateurs résidents. En outre, les entités sont encouragées à proposer des noms de personnes en situation de handicap afin de contribuer à la réalisation des objectifs du système en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Toutes les candidatures doivent être reçues au plus tard le **jeudi 13 février 2025 à 17 h 59 (heure de New York)**. L'équipe de la filière de talents transmettra ensuite les candidatures internes à leurs entités respectives. Les endossements des candidat(e)s par les entités du système des Nations Unies doivent être reçues au plus tard le **vendredi 28 février à 23 h 59 (heure de New York)**.

Pour les candidatures internes des Nations unies, il appartient à chaque entité des Nations unies de décider quels candidat(e)s éligibles sont soutenu(e)s et de valider leur liste de candidat(e)s soutenu(e)s avec l'équipe de la filière de talents.

L'équipe de la filière de talents ne communique pas avec les candidats non retenus ni ne leur fournit de retour d'information. Si les candidats n'ont pas reçu d'invitation pour participer à l'évaluation en ligne avant **la fin mars 2025**, ils sont encouragés à contacter leur équipe des ressources humaines pour obtenir un retour sur leur candidature.

Les candidat(e)s sont encouragés à postuler suffisamment à l'avance pour pouvoir bénéficier d'une aide en cas de problème technique. Pour tout problème technique et toute demande d'aménagement raisonnable de la procédure de candidature et d'évaluation en ligne, les candidats doivent écrire à rhc.talentpipeline@un.org pour obtenir de l'aide.

PROCEDURE DE CANDIDATURE POUR LES CANDIDAT(E)S EXTERNES

Les candidat(e)s externes sont invités à remplir le [formulaire de candidature en ligne](#) et télécharger leurs deux derniers rapports d'évaluation, ou un document équivalent, au plus tard le **jeudi 13 février 2025 à 17 h 59 (heure de New York)**.

Les candidat(e)s sont encouragés à poser leur candidature suffisamment à l'avance pour pouvoir bénéficier d'une aide en cas de problème technique. Pour tout problème technique et toute demande d'aménagement raisonnable de la procédure de candidature et d'évaluation en ligne, les candidats doivent écrire à rhc.talentpipeline@un.org pour obtenir de l'aide.

VALIDATION DES CANDIDATURES

Bien qu'il incombe à l'entité du système des Nations Unies concernée et aux candidats externes de s'assurer que les candidatures remplissent les conditions d'admissibilité décrites ci-dessus, le Bureau de la coordination des activités de développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires examineront l'admissibilité des candidat(e)s à partir des informations fournies dans le formulaire de candidature et les rapports d'évaluation des candidat(e)s. Les candidatures qui ne remplissent pas clairement l'ensemble des conditions d'admissibilité ne seront pas prises en considération.

EVALUATION DES CANDIDATURES ET JURY D'ADMISSION

Le processus de sélection pour la filière de talents est très compétitif. Les candidat(e)s admissibles seront invité(e)s à participer à une évaluation plus approfondie afin de mieux apprécier leur potentiel vis-à-vis des [Qualités de direction du/de la Coordonnateur/trice résident/te](#). L'évaluation peut consister en des exercices écrits, des entretiens et des vérifications des références, ou prendre d'autres formes. Ces évaluations peuvent être proposées dans des formats alternatifs et rendues accessibles aux personnes en situation de handicap.

Sur la base d'un examen approfondi de ces résultats par le jury d'admission, et tenant compte des vacances anticipées de postes de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs humanitaires, les candidat(e)s démontrant le plus grand potentiel seront placés dans la filière de talents pour les postes de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire. Le Bureau de la coordination des activités de développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires informeront les entités du système des Nations Unies concernées et les candidat(e)s externes du résultat.

Tous les résultats de l'évaluation sont définitifs et ne peuvent être contestés ni par les candidat(e)s ni par l'entité dont elles ou ils relèvent.

PLACEMENT DANS LA FILIERE DE TALENTS POUR LES POSTES DE COORDONNATEUR RESIDENT ET COORDONNATEUR HUMANITAIRE

Les nouveaux membres se verront offrir des possibilités de perfectionnement adaptées à leurs besoins afin de mieux se préparer à la fonction de coordonnateur résident. La durée du placement dans la filière de talents variera en fonction de l'état de préparation de chaque membre mais ne devrait normalement pas dépasser trois ans. Pendant cette période, il est attendu des membres qu'ils et elles participent activement aux activités de la filière de talents.

Le placement dans la filière de talents ne garantit pas une invitation au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents.

CENTRE D'EVALUATION DES COORDONNATEURS RESIDENTS ET PROCHAINES ETAPES

Il sera procédé à un examen périodique des membres de la filière de talents pour les postes de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire afin d'évaluer leur état de préparation pour le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents. Seuls les membres jugé(e)s prêt(e)s et admissibles seront encouragé(e)s à poser leur candidature pour le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents.

Les membres dont la candidature pour le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents est fructueuse seront placés dans le Pool des coordonnateurs résidents, ce qui est une condition préalable pour postuler aux postes vacants de coordonnateur résident et de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire.

POUR LES CANDIDATS EXTERNES AU SYSTÈME DES NATIONS UNIES : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION D'UN COORDONNATEUR RESIDENT

Le salaire d'un coordonnateur résident est calculé sur la base d'un barème mondial, avec des avantages qui tiennent compte des personnes à charge et du coût de la vie sur le lieu d'affectation du coordonnateur résident. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la [page web des Nations Unies sur les salaires et les avantages sociaux](#), en particulier à la section consacrée au personnel de la catégorie professionnelle et de la catégorie supérieure. Pour calculer votre rémunération estimée, veuillez consulter [le portail de la CFPI sur les éléments de rémunération du régime commun](#).

Prière d'adresser les questions concernant la procédure à l'adresse suivante : rhc.talentpipeline@un.org.



UNITED NATIONS
DEVELOPMENT
COORDINATION
OFFICE
.....



DECADE
OF
ACTION



OCHA

United Nations Office
for the Coordination of
Humanitarian Affairs